

Association de Défense des Sanaryens
560 chemin de l'Huide
83110 Sanary-sur-Mer

bureau@ad-sanaryens.org

Association déclarée en Préfecture du Var sous le N°0833053474 le 28 mars 2008.

Lettre au commissaire enquêteur désigné pour recevoir les avis concernant la création d'un casino à Sanary

Copie à Monsieur Jean-Pierre DUPOR, président de la commission supérieure des jeux

Monsieur Emilien Sauvat
Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons vous faire part de nos réflexions concernant votre enquête administrative sur le casino de Sanary.

En préambule, nous regrettons vivement que cette procédure n'ait pas fait l'objet d'une réelle concertation alors qu'elle est de règle. L'implantation du casino à Sanary est une décision qui a été prise contre les sanaryens. Les sanaryens se sont opposés à ce projet que cela soit individuellement ou collectivement. La majorité part du principe que la victoire électorale lors des élections de mars 2008 lui donne un quitus. Le maire et sa majorité ont refusé par exemple une consultation de la population par voie de référendum.

Le maire de Sanary a fait diffuser le 17 août 2011 des centaines de SMS en indiquant qu'il fallait se mobiliser en faveur du casino lors de votre enquête : « *IMPORTANT POUR LA VILLE Chers amis, Merci de venir en Mairie du 22/08 au 1/09 écrire votre soutien sur le registre d'enquete (sic) publique du CASINO. F BERNHARD* ». Qui a payé la facture de cet envoi massif ? La commune, le casinotier, le maire ?

La construction d'un Casino au Colombet portera préjudice à la population sanaryenne et nous allons le démontrer.

Tout d'abord, nous exprimons de grandes réserves morales quant à l'opportunité d'implanter une telle activité sur le territoire de notre commune à proximité d'une école, alors que le jeu et toutes ses conséquences sur ceux qui en deviennent dépendants, sont qualifiés de « problème de santé publique ».

Ensuite, ce projet ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons du développement de notre ville. Nous ne sommes pas de ceux qui sont prêts à sacrifier l'identité de Sanary sur l'autel du développement économico-touristique ou du sauvetage financier de la commune. S'il y avait besoin d'un sauvetage, nous

préférerions réduire les dépenses souvent excessives et inutiles plutôt que de pratiquer une fuite en avant.

Enfin, par son implantation, ce projet va engager de manière irréversible un secteur de Sanary dans un processus accéléré d'urbanisation.

1) Approche économique

a) Le projet

Dans le cadre du projet de construction d'un casino à Sanary, la commune a traité avec le groupe Vikings.

Tous les grands groupes casinotiers ont jugé que l'implantation à Sanary n'était pas rentable (cf. l'analyse du groupe JOA). Ils n'ont d'ailleurs pas soumissionné à l'appel d'offre de la commune.

L'ouverture des jeux en ligne a amorcé la chute des profits des casinotiers sédentaires. Les casinos en France souffraient déjà beaucoup de l'obligation de fournir une carte d'identité à l'entrée du casino et de l'interdiction de la cigarette.

Le casinotier estime à + de 100 le nombre d'emplois créé par le complexe du Casino. Il s'agit essentiellement d'emplois peu qualifiés (agent de sécurité, d'entretien, etc ...). Il existe des plans sociaux dans de nombreux établissements, dont celui de la commune de Bandol. Les casinotiers français ont eu une chute importante de leur profit depuis 2008. Plusieurs casinos affichent même des pertes pour l'exercice 2010, comme celui de Monaco. Le tribunal de commerce de Nice a prononcé en octobre 2010 la liquidation judiciaire du casino de Beaulieu-sur-Mer.

Comment peut-on aujourd'hui conclure que le casino de Sanary sera économiquement florissant et porteur d'emplois ?

Pourquoi occulter la concurrence des casinos en ligne et de ceux situés dans les villes voisines ? D'ailleurs, celui situé à Bandol, soit à 7 km de celui de Sanary, va s'embellir et un casino va être créé à la Seyne sur mer. L'ouverture du casino provisoire de la Seyne est prévue pour l'été 2012. Sur 10 km, il y aura trois casinos. Il n'y a aujourd'hui aucun intérêt fiscal pour l'Etat à ouvrir un casino à Sanary.

b) Capacité hôtelière en 4* de Sanary

Depuis 2006, deux importants projets hôteliers ont vu le jour à Sanary. Il s'agit de la construction de deux hôtels à la Gorguette par le groupe La Farandole. Aujourd'hui, le premier hôtel 4* vient d'ouvrir (27 chambres et suites) et celui des Chardons est prévu pour 2012/2013 (80 chambres). Le permis de construire est entièrement purgé de recours. La capacité hôtelière de Sanary en 4* a doublé depuis la précédente enquête publique sur le casino. La commune a donc aujourd'hui une capacité hôtelière plus que suffisante en 4*. Nous comprenons

difficilement l'argument positif pour la ville d'implanter un nouvel hôtel au Colombet.

c) Projet d'aménagement de l'éco technopole.

L'implantation du casino serait justifiée par la future création de l'éco technopole de 25 hectares. Cette éco technopôle ne verra jamais le jour compte tenu des annulations successives des projets de PLU et de la création par TPM sur Ollioules de plus d'un million de m² de bureaux. Ce pôle de compétitivité sera situé à seulement 5 minutes de notre ville et bénéficie d'avantages fiscaux beaucoup plus importants que l'hypothétique technopole sanaryenne. Autant dire que le projet de technopole ne verra jamais le jour et ne peut servir de caution économique pour justifier le casino.

d) Création du futur échangeur Ollioules/Sanary

Cet échangeur devait être inauguré en 2011 et il serait une aubaine pour le casino. Les pouvoirs publics prévoient finalement une ouverture en 2015. Un automobiliste qui prendrait l'autoroute en venant de Marseille sortira à la Ciotat ou à Bandol pour se rendre à leur casino, quant à celui qui viendrait de la Valette, il sortira à la Seyne sur mer pour son casino.

Et on continue à nous affirmer que l'échangeur amènera des clients au futur casino de Sanary. Qui peut le croire ?

II) Approche patrimoniale

Dans un rapport de 2001 consacré aux jeux de hasard, la Cour des Comptes écrit :

« L'exploitation de casino entraîne aussi des coûts pour la collectivité publique. Sur le plan économique, par exemple, il serait intéressant de connaître l'impact réel du développement des jeux en tenant compte de l'effet de substitution entre les dépenses de jeu et les autres dépenses des joueurs, notamment pour les familles à revenu modeste ».

Le casinotier et la commune annoncent que le projet ne coûtera pas d'argent aux contribuables. C'est faux, la commune a du acquérir le terrain ou seront édifiés les bâtiments du casino. Un terrain, acquis par un emprunt, et qui est vacant depuis son achat en 2006. Le coût est tout de même de 2 millions d'euros sans compter les intérêts versés aux prêteurs et les occupations illégales des gens du voyage. Il ne faut pas omettre également les aménagements de la voirie et la création d'un giratoire aux frais du contribuable pour desservir le casino. La facture sera entre 2 et 3 millions d'€. Quant à l'argument des loyers versés d'avance et à percevoir au bout de 20 ans qui constitueraient une manne financière importante, il convient de tenir compte des charges qui incomberont à la commune à l'expiration (grosses réparations ; mise en conformité ; ...).

III) Approche environnementale

La commune précise que le projet de construction est situé dans une zone constructible. C'est tout à fait exact, mais cette constructibilité est issue du POS adoptée en 1986.

En 25 ans, la politique urbanistique française a changé et aujourd'hui après les Grenelles, ce terrain serait classé non constructible pour le préserver. En 25 ans, des pins ont poussé. Lorsque la commune a acheté ce terrain c'était pour en faire un lieu de promenade pour tous les sanaryens. Pourquoi privatiser cet espace de verdure et une partie de sa pinède ?

Ce terrain, bien qu'administrativement constructible, est protégé par la loi littoral. En effet, cet espace boisé est visible depuis le rivage. Nous nous interrogeons sur la légalité de ce projet qui sera soumise au contrôle du juge administratif (CAA Nantes, 4 février 1998, SCI de la Croix Kernu, Req. n° 95NT01302).

Par ailleurs, cette pinède abrite un habitat d'oiseaux. La ligue protectrice des oiseaux (LPO) est intervenue sur la biodiversité du bois du Colombet avec d'autres intervenants en éducation à l'Environnement pour les élèves de la commune. L'Union Européenne protège les oiseaux sauvages (directive 79/409/CEE appelée plus généralement Directive Oiseaux du 2 avril 1979).

Sur le plan paysager, il est aujourd'hui grotesque d'implanter un casino face au château de Pierredon construit par Michel Pacha.

Nous proposons à la commune que ce terrain communal soit utilisé pour y implanter l'école de la forêt pour 200 m² de SHON sans atteinte au bois et un parcours sportif.

IV) Approche fiscale

La commune précise que les taxes dégagées par ce complexe sont très importantes et permettront forcément de réduire les impôts. L'endettement total de Sanary est de 60 millions d'euros pour 2011 (soit le triple par habitant de la moyenne des communes de même importance). Le « pécule » fiscal du Casino ne peut servir qu'à rembourser qu'une faible partie de notre colossale dette. Et certainement pas pour baisser les impôts ou pour mener des acquisitions foncières.

Par ailleurs, de graves irrégularités comptables ont été révélées par le maire en juillet 2011 suite au contrôle diligenté par la Chambre régionale des Comptes de Paca : des sommes importantes dues à la ville ne seront jamais encaissées ; des subventions dues à la ville ne seront jamais perçues mais demeurent dans les comptes ; des remboursements de prêt n'ont pas été portés en dépenses ; des dépenses obligatoires ne sont pas inscrites au budget. Quatre associations sanaryennes ont même demandé la tutelle financière du Préfet en juillet 2011.

Le postulat selon lequel la ville sera enrichie à la fin des 20 ans est une hérésie comptable. Qui peut croire que les constructions seront entretenues au bout de 20 ans ? On va nous répondre que la DSP le prévoit, mais bien sûr !

V) Approche culturelle et artistique

La commune et le casinotier mettent en avant l'offre culturelle du futur casino. Notre ville possède le 2^{ème} plus grand théâtre du Var (1000 places). Le théâtre Galli est chaque année déficitaire de plusieurs centaines de milliers d'euros malgré une programmation importante d'octobre à juin de chaque année. La création d'une nouvelle salle de spectacle par le casino ne constitue pas un point positif du projet. L'augmentation de l'offre de spectacles provoquera de nouvelles difficultés et une chute des recettes du théâtre municipal Galli.

VI) Approche commerciale

Les casinos bénéficient d'une autorisation d'ouverture tardive plus large que les autres établissements de nuit. Les bars et les café de Sanary disposent d'une autorisation d'ouverture tardive jusqu'à 1h du matin voire jusqu'à 3h pour quelques uns. L'avantage procuré au futur casino constitue une concurrence déloyale. Il est à craindre que nos établissements subissent une baisse importante de leur chiffre d'affaires et par conséquent de leur bénéfice et de l'emploi : moins d'impôt sur les sociétés pour l'état et moins de cotisations pour l'URSSAF.

VII) Approche historique

Sanary comportait avant 1939 un casino en bord de mer dans la bâtisse *La Micheline* et cela constituerait un argument pour justifier de l'implantation d'un casino. Il y avait aussi des maisons de passe avant 1939, vont-elle rouvrir ?

Nous concluons que la décision d'autorisation de jeux est une décision de police, qui n'est pas un droit pour le demandeur, mais une faculté offerte à l'autorité administrative qui peut l'accorder ou la refuser. En conséquence et pour ces motifs, nous sommes opposés à la création d'un casino sur le site du Colombet et plus largement à Sanary. Nous vous prions de bien vouloir émettre un avis défavorable.

Olivier Thomas
Président de l'ADS